

FO Prime Layette

Energie FO demande l'anticipation de son versement

Créer des droits nouveaux est possible. L'amélioration des conditions des futurs parents dans le cadre de l'arrivée d'un enfant est un sujet pour lequel FO Énergie agit.

Actuellement, le versement de la Prime Layette par la CAMIEG intervient tardivement au moment de la naissance.

FO Énergie propose d'anticiper ce versement dès le 7^e mois de grossesse.

Cette anticipation permettra aux futurs parents de mieux planifier les coûts liés à l'arrivée imminente de leur(s) enfant(s).

Cette proposition n'est pas simplement une question de commodité, elle aura un impact positif sur le bien-être et la stabilité financière des futurs parents.

FO Énergie, par la création de droits nouveaux, revendique des transformations notables pour améliorer la vie des agents et contribuer à un réel progrès social pour chaque nouveau parent.

Nous avons adressé un courrier dans ce sens à la ministre des Solidarités et de la Santé.



Cette proposition est une première étape. Les dispositifs, dans le cadre de l'adoption, doivent également être adaptés. N'hésitez pas à faire part de vos idées auprès de vos représentants FO.



Agir, ne pas subir!